

Privest[®] + Yaris[®]

Une association polyvalente pour lutter contre l'oïdium,
le mildiou et le black-rot
Protection jusqu'à 14 jours*

Privest[®] : la tranquillité sur mildiou et black-rot

- ⇒ **Performant**, sur toutes les souches de **mildiou** et sur **black-rot**
- ⇒ **Régulier** et **très efficace** sur feuilles et sur grappes
- ⇒ Contribue à la **protection de votre vendange**



Yaris[®] : préventif contre l'oïdium

- ⇒ Une **efficacité préventive** de haut niveau pendant toute la période de lutte contre l'oïdium



2,5 kg/ha de Privest[®] + 0,15 l/ha de Yaris[®]

*Adaptez les cadences en fonction des conditions climatiques de l'année et de la pousse de la vigne. Si la pression black-rot est très forte, resserrez les cadences.

Une offre pour 4 hectares
(2x5kg de Privest[®] + 2x0,3L de Yaris[®])



Privest® : marque déposée BASF.

AMM n° : 2100221.

Composition : 120 g/kg d'amétoctradine + 440 g/kg de métirame.

Formulation : WG

Classement toxicologique :   **Attention**

H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Usages et dose autorisés :

Vigne, mildiou, black-rot : 2,5 kg/ha

Nombre maximum d'applications par an :

2 non consécutives, intervalle mini entre applications : 12 jours

DAR : 35 jours ; **ZNT** : 5 mètres ; **DRE** : 6 heures

Autres conditions d'emploi :

Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Ne pas stocker la préparation à une température > 40°C.

Alterner l'utilisation de la préparation avec celle d'autres fongicides ayant un mode d'action différent et appartenant à d'autres groupes de résistance afin d'éviter le risque de résistance croisée.

Utiliser la préparation en préventif uniquement.

Yaris® : marque déposée BASF.

AMM n° : 2160963.

Composition : 300 g/l de fluxapyroxad

Formulation : SC

Classement toxicologique :   **Attention**

H351 : susceptible de provoquer le cancer.

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Usages et dose autorisés :

Vigne, oïdium : 0,15 l/ha

Nombre maximum d'applications par cycle de culture :

2 applications entre BBCH 11 et 83 (minimum 10 jours entre les applications)

Vigne :

DAR : 35 jours ; **ZNT** : 5 mètres ; **DRE** : 48 heures

Autres conditions d'emploi :

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation Yaris, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances des maladies de la vigne.

Note : lors d'un mélange, les restrictions les plus sévères de chacun des produits sont à prendre en compte.

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile certifiés EN 374-3, EPI vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065 ou combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1, EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.

Contacts utiles

| | | |
|--|--------------------|--|
| Informations techniques Étiquettes et FDS | BASF France - Agro | 0 800 100 299 <small>Service & appel gratuits</small>  ou www.agro.bASF.fr |
| Une question de santé | MSA |  N°Vert 0 800 887 887 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small> |
| En cas d'urgence (incident ou accident) | BASF France - Agro | Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33 |
| Collecte des emballages vides | ADIVALOR | www.adivalor.fr |

Mars 2019. 499VIFE0319EST. ®Marque déposée BASF. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF (0800100299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com.